

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Réglementant le stationnement
Rue Jean-Baptiste Betout

La Maire de la Commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière.

Vu la demande présentée par le Président de la Banda de Bessines-sur-Gartempe,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers de la rue Jean-Baptiste Betout,

ARRETE

ARTICLE I : Suite au départ en bus de la Banda de Bessines-sur-Gartempe en vue de la participation au concours de Bandas à Condom, le stationnement sera interdit à tout véhicule autre que les bus de la Banda le vendredi 12 mai de 22h00 à 5h30 et le lundi 15 mai de minuit à 5h00, rue Jean-Baptiste Betout de la porte du local de stockage de la Banda au portail d'entrée de la salle des fêtes.

ARTICLE II : Des panneaux seront installés par le personnel communal.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie

Le Président de la Banda de Bessines-sur-Gartempe

M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES

Fait et arrêté à BESSINES, le 9 mai 2023

La Maire,

Andréa BROUILLE

